

LA DIRECTION SPIRITUELLE DANS LES SÉMINAIRES

SOMMAIRE: 1. Importance de la direction spirituelle en vue du sacerdoce. 2. Les agents. 3. L'entretien du séminariste avec son père spirituel. 4. Conclusion.

LE ministère de la direction spirituelle est très important. Tous les prêtres qui, d'une manière ou d'une autre, réalisent ce service, ont pu constater les fruits dans la vie du fidèle confié à leur soin. C'est vraiment un moyen efficace pour la formation de la vie spirituelle. Il est très bon que les fidèles sachent et voient que leurs prêtres, eux aussi, sont convaincus de la valeur de cet entretien avec un confrère et font usage de cet aide pour leur vie sacerdotale. Pour cette raison, la direction spirituelle ne peut pas manquer dans la vie des prêtres.¹ L'importance donnée à la direction spirituelle dans les séminaires est donc une initiation à une façon de vivre, valable pour toute la vie sacerdotale.

1. IMPORTANCE DE LA DIRECTION SPIRITUELLE EN VUE DU SACERDOCE

La formation spirituelle constitue l'élément le plus important dans l'éducation sacerdotale, affirme l'exhortation apostolique du serviteur de Dieu le pape Jean Paul II *Pastores dabo vobis*, fruit du synode des Évêques de 1990.² Le prêtre est appelé à vivre une vocation spécifique à la sainteté, en raison d'une nouvelle consécration à Dieu au moyen de l'ordination.³ Le *Code de droit canonique* synthétise cette importance et le but de cette formation dans les termes suivants: "Par la formation spirituelle, les séminaristes deviendront capables d'exercer avec fruit le ministère pastoral et seront formés à l'esprit missionnaire, en sachant que le ministère toujours exercé avec une foi vive et avec charité contribue à leur propre sanctification; de même, ils apprendront

¹ "Pour contribuer à l'amélioration de leur spiritualité, il est nécessaire que les prêtres pratiquent eux-mêmes la direction spirituelle. En remettant dans les mains d'un sage confrère la formation de leur âme, ils mûriront dès le début de leur ministère dans la conscience de l'importance de ne pas marcher seul sur les chemins de la vie spirituelle et de l'engagement pastoral", dans: CONGRÉGATION POUR LE CLERGÉ, *Directoire pour le ministère et la vie des prêtres*, 31 janvier 1994, dans «La Documentation catholique» 76 (1994), pp. 360-389, ici, n. 54, p. 373.

² PAPE JEAN PAUL II, Exhortation Apostolique post-synodale *Pastores dabo vobis*, 25 mars 1992, dans «La Documentation Catholique» 74(1992), pp. 451-503, ici: n. 45, p. 478.

³ *Pastores dabo vobis*, n. 20; *Presbyterorum ordinis*, n. 12.

à cultiver ces vertus si appréciées dans la communauté humaine, afin qu'ils parviennent à concilier harmonieusement les valeurs humaines et les valeurs surnaturelles" (c. 245 § 1). La formation spirituelle des futurs prêtres doit tendre à faire d'eux, sur le modèle de Notre Seigneur Jésus-Christ, Tête et Pasteur de l'Église, de véritables pasteurs d'âmes: maître, prêtre et pasteur.⁴ Par la formation spirituelle, le futur prêtre reçoit l'aide nécessaire pour parvenir à la perfection spécifiquement sacerdotale, puisqu'il est tenu à poursuivre la sainteté par l'accomplissement fidèle et inlassable du ministère pastoral.⁵ La formation spirituelle a donc pour but d'aider les candidats au sacerdoce dans le processus d'obtenir une spiritualité dérivant de l'identité du prêtre qui soit la force qui unifie et vivifie sa vie, son "être" et "agir" de prêtre.⁶

La direction spirituelle dans les séminaires est donc destinée à être un lieu privilégié et primordial de la formation sacerdotale. Dans le rapport confidentiel qu'a le séminariste avec son directeur ou père spirituel, celui-ci ouvre sincèrement son cœur à Dieu, dans la recherche de la volonté divine pour discerner de plus en plus sa vocation et les dons spécifiques que le Seigneur lui a donnés. La direction spirituelle doit être vécue par le séminariste "comme un moyen et un encouragement pour son cheminement de foi et d'obéissance à la volonté de Dieu" dans les événements concrets de sa vie. Ainsi, la direction spirituelle est une condition importante pour développer, non seulement la capacité de remplir les exigences de la vie sacerdotale, mais surtout pour devenir un prêtre de cœur et d'âme. Si le séminaire est le cœur du diocèse (OT 5), la direction spirituelle est le cœur du séminaire et de la formation spirituelle.⁷

2. LES AGENTS

Le *Code de droit canonique* distingue au moins trois fonctions dans le for interne. Le canon 239 § 2 affirme: "Dans tout séminaire, il y aura au moins un directeur spirituel (*director spiritus*), étant respectée la liberté des séminaristes de s'adresser à d'autres prêtres désignés par l'Évêque pour cette fonction". Il y a donc dans le séminaire un directeur spirituel et d'autres prêtres qui s'occupent de la direction spirituelle des candidats. En outre, il y a des confesseurs ordinaires et extraordinaires, selon la disposition du canon 240 § 1: "Outre les confesseurs ordinaires, d'autres confesseurs se rendront régulièrement au séminaire...". Ce n'est pas nécessaire que les confesseurs soient d'autres prêtres que ceux disponibles pour la direction spirituelle. La *Ratio Fundamentalis* mentionne les deux fonctions ensemble dans le même paragraphe (n. 55) comme le dit aussi le *Code de droit canonique*: "Les séminaristes

⁴ CONC. OECUM. VATICAN II, Décret *Optatam totius* (OT) n. 4.

⁵ Cf. c. 276 - § 1 et 2.

⁶ *Pastores dabo vobis*, n. 45, 3.

⁷ Cf. *Pastores dabo vobis*, n. 45, 3.

prendront l'habitude de s'approcher fréquemment du sacrement de pénitence et il est recommandé à chacun d'avoir, pour sa vie spirituelle, un directeur (*moderator vitae spiritualis*) librement choisi, à qui en toute confiance il pourra ouvrir sa conscience" (c. 246 § 4). La *Ratio fundamentalis* exige encore avec plus d'insistance que tous les séminaristes aient leur modérateur spirituel.⁸ On recommandera au séminariste d'avoir un seul prêtre comme confesseur et comme directeur spirituel justement pour cette connexion intime entre le for intrasacramentel et extra sacramentel: on ne peut pas exclure de la conversation avec le modérateur spirituel la propre imperfection, les propres chutes dans l'imitation du Christ quand on parle de la recherche de la volonté du Seigneur et le discernement de la vocation. Exclure les péchés de l'entretien avec le modérateur spirituel pour réserver ce thème à la confession, veut dire: taire les obstacles sur le chemin de l'imitation. Spontanément on passe de la confession à une conversation plus large. "Un prêtre qui 'confesse' devient dans bien des cas, à partir de la confession, un 'directeur de conscience': il aide à discerner les voies du Seigneur".⁹ Le modérateur est capable d'aider le séminariste seulement s'il ouvre vraiment son cœur et sa conscience en se montrant lui-même dans toute sa pauvreté.¹⁰ En cas d'attribution de ces deux tâches à deux personnes différentes, on risque d'avoir un entretien plus général et moins personnel avec le modérateur spirituel. Bien sûr, le séminariste peut choisir son confesseur et modérateur spirituel entre les prêtres désignés pour cette tâche (cf. c. 239 §2) et il peut y avoir des raisons valables pour séparer ces deux fonctions, cependant ce n'est pas par hasard que les documents de l'Église mentionnent les deux ensemble.¹¹ Le modérateur spirituel est choisi librement (c. 246 §4) entre les prêtres désignés par l'Évêque pour cette fonction (c. 239 §2).¹² L'Évêque doit donc laisser

⁸ CONGREGATIO PRO INSTITUTIONE CATHOLICA, *Ratio fundamentalis institutionis sacerdotalis, Tria iam lustra*, 19 mars 1985, dans: *Enchiridion Vaticanum S1* (Bologna, 1990), nn. 918-1072, ici n. 55 (n. 1011). La *Ratio* n. 55 utilise l'expression "director spiritualis" et renvoi au canon 246 §4.

⁹ S. CONGRÉGATION POUR L'ÉDUCATION CATHOLIQUE, Lettre circulaire *La préparation spirituelle dans les séminaires*, 6 janvier 1980, dans «La Documentation catholique» 62 (1980), pp. 462-469, ici n. II.3, p. 468.

¹⁰ Cf. *Ratio Fundamentalis* n. 55: "...unusquisque suum habeat directorem spiritualement, cui humiliter et confidenter conscientiam suam aperiat, ut in via Domini tutius dirigatur".

¹¹ Cf. *Ratio Fundamentalis*, n. 55; c. 246 § 4.

¹² "Moderator spiritus et confessarius ab alumnis plena libertate sibi eligantur inter eos, qui ad hoc munus idonei ab episcopo deputati sunt" (*Ratio fundamentalis*, n. 55). Les auteurs suivants soulignent la liberté du séminariste et – contrairement au document cité – permettent le choix d'un prêtre qui ne soit pas désigné par l'Évêque mais qui au moins ne soit pas refusé par le recteur: M. BITTERLI, *Das Priesterseminar* (Münsterischer Kommentar zum Codex Iuris Canonici, Beiheft 44, Essen, 2006), pp. 49-50; T. RINCÓN-PÉREZ, *Libertà del seminarista nella scelta del 'moderatore' della propria vita spirituale*, «Fidelium Iura» 1(1991), pp. 77-124; M.

le choix aux séminaristes. En même temps, l'unité des critères de discernement de la vocation doit être assurée, et c'est pourquoi le directeur ou père spirituel fonctionne comme coordinateur des prêtres autorisés à exercer la direction spirituelle.¹³ On devra tenir compte d'un autre élément: si le séminariste appartient à une réalité spirituelle de l'Église (mouvements, communautés, associations...), qui comporte un accompagnement spirituel adapté à cette vocation.¹⁴ Il ne s'agit pas non plus d'empêcher un séminariste de parler avec d'autres prêtres que ceux qui lui sont désignés. D'autre part, le séminaire est une communauté éducative, comme l'a souligné l'Exhortation *Pastores dabo vobis*: "c'est la communauté établie par l'Évêque pour offrir à celui qui est appelé par le Seigneur à servir comme les Apôtres, la possibilité de revivre l'expérience éducative que le Seigneur a réservé aux Douze".¹⁵ Voilà pourquoi l'Exhortation exige une cohérence dans l'activité formatrice du séminaire et la solidarité des éducateurs dans la responsabilité d'éduquer les candidats au sacerdoce en respectant la distinction du for interne et du for externe, respectant aussi la liberté de choix des confesseurs, la prudence et la discrétion qui conviennent au ministère de directeur spirituel.¹⁶ L'Exhortation, à l'instar du décret *Optatam totius* du concile Vatican II, souligne beaucoup cette communion et cette collaboration profondes et cordiales des éducateurs du séminaire et l'importance de la collaboration personnelle, convaincue, et sincère du séminariste à l'action des différents éducateurs du séminaire.¹⁷ Selon la *Ratio Fundamentalis*, le *moderator spiritus* est choisi par-

COSTA, *I soggetti della formazione spirituale dei seminaristi*, «Periodica» 86(1997), pp. 419-448 et pp. 527-569, ici p. 550: «È una persona scelta liberamente dal candidato come aiuto per la sua formazione spirituale, anche al di fuori delle persone designate dal Vescovo per la direzione spirituale dei seminaristi». L'auteur semble se contredire quand il ajoute: "Il suo nome deve essere notificato al Rettore per evitare che il principio della libertà di coscienza dei seminaristi sconfini in una anarchia di formazione che leda quell'unicità dell'indirizzo spirituale che in un seminario, evidentemente, deve essere particolarmente curata".

¹³ CONGRÉGATION POUR L'ÉDUCATION CATHOLIQUE, Directives *La préparation des éducateurs dans les séminaires*, 4 nov. 1993, dans: *La Documentation catholique* 76(1994), pp. 209-223, ici n. 44, p. 217.

¹⁴ Cf. *Pastores dabo vobis*, n. 68, 4: "Les jeunes qui ont reçu leur formation de base dans de telles associations et qui s'y réfèrent pour leur expérience d'Église ne devront pas se sentir invités à se déraciner de leur passé et à interrompre les relations avec le milieu qui a contribué à les faire répondre à leur vocation. Ils ne devront pas effacer les traits caractéristiques de la spiritualité qu'ils y ont reçu et vécu, en tout ce qu'ils contiennent de bon, d'édifiant et d'enrichissant".

¹⁵ N. 60, cf. 61: "Ce qui détermine sa physionomie, c'est sa fin spécifique, c'est-à-dire l'accompagnement de la vocation des futurs prêtres, et, par conséquent, le discernement de cette vocation, l'aide pour y répondre et la préparation à recevoir le sacrement de l'Ordre avec les grâces et les responsabilités qu'il comporte...". ¹⁶ *Ibidem*, n. 61, 4 et 66,4.

¹⁷ *Ibidem*, n. 66 et 69; cf. *Optatam totius*, n. 4: "C'est pourquoi tous les éléments de la formation spirituelle, intellectuelle et disciplinaire doivent être ordonnés de façon convergen-

mi les prêtres désignés pour cette fonction par l'Évêque, comme on pouvait déjà le conclure des dispositions du *Code de droit canonique* (c. 239 §2 et 246 §4).¹⁸ C'est un signe de l'importance de cette tâche et du fait que l'accompagnement spirituel fasse partie intégrante de la formation de cette communauté éducative qu'est le séminaire.¹⁹ Les documents de l'Église sont très exigeants en ce qui concerne les critères du choix des éducateurs. Selon le décret *Optatam totius*, ils doivent être choisis parmi les meilleurs éléments. De toute évidence, cela concerne aussi le choix des prêtres autorisés par l'Évêque à exercer la direction spirituelle, cœur du séminaire.²⁰

Quant à la confession et au choix du confesseur, on laisse une plus grande liberté, cependant le recteur du séminaire est exclu de cette tâche, "à moins que, dans des cas particuliers, [les séminaristes] ne le demandent spontanément" (c. 985). De manière prudente le recteur n'acceptera pas facilement de confesser un séminariste, parce qu'il a besoin de toute sa liberté pour prendre les décisions nécessaires au for externe. L'Exhortation Apostolique *Pastores dabo vobis* au n. 66 parle de "l'entière liberté de choix des confesseurs". La *Ratio Fundamentalis* au no. 55 explique que les séminaristes peuvent choisir avec entière liberté un confesseur parmi les prêtres désignés par l'Évêque pour cette fonction.²¹ Le code prescrit la désignation des confesseurs ordinaires et extraordinaires (c. 240 §1). Un minimum de confesseurs n'est plus établi comme auparavant; il faut seulement qu'ils soient plus d'un. Cette disposition n'exclut pas qu'un séminariste s'adresse à un autre prêtre pour se confesser, comme a établi le même canon 240 §1: "étant sauvegar-

te vers ce but pastoral, et tous les directeurs et professeurs doivent agir dans ce même but d'une façon assidue et unanime, en obéissant fidèlement à l'autorité épiscopale".

¹⁸ *Ratio Fundamentalis* n. 55; E. PUCHER, "Zum Verhältnis von Forum Externum und Forum Internum besonders in der Ausbildung der Kleriker", dans: *Österreichisches Archiv für Kirchenrecht* 38(1989), pp. 494-504; Les arguments de BITTERLI contre les dispositions de la *Ratio* ne me semblent pas valides; le texte de la *Ratio* est assez clair et autoritaire pour donner une application valable du *Code de droit Canonique*; le même texte dans la première édition de la *Ratio*, n. 55, dans: *Enchiridion Vaticanum* 3, n. 1889; le canon 630 §3, cité par BITTERLI et RINCÓN-PÉREZ, souligne seulement qu'il y a pas d'obligation pour les religieux de se présenter à eux, comme auparavant; cf. aussi la réponse de la *commissio preparatoria* du code, donnée en 1981: «*Oportet ut Episcopus dioecesanus certitudinem habeat de bonis qualitatibus, praesertim quoad doctrinam, pietatem et mores, horum confessoriorum*», dans: *Communicationes* 14(1982), p. 161.

¹⁹ Cf. *Optatam totius* 8 "La formation spirituelle doit avoir un lien étroit avec la formation doctrinale et pastorale et, avec l'aide principalement du directeur spirituel, elle doit être donnée de telle façon que les séminaristes apprennent à vivre continuellement dans la familiarité du Père, par son fils Jésus-Christ, dans l'Esprit-Saint"; cf. c. 244.

²⁰ *La préparation...*, doc. cit., nn. 23-25 et 44.

²¹ "... plena libertate sibi eligantur inter eos qui ad hoc munus idonei ab episcopi deputati sunt".

dée la discipline du séminaire, les séminaristes auront toujours la liberté de s'adresser à tout confesseur, au séminaire ou au dehors”.

Le directeur spirituel (*director spiritus*) ou père spirituel remplit un rôle très important, parce que “c'est sur lui que repose la responsabilité du cheminement spirituel des séminaristes au for interne, et la conduite et la coordination des divers exercices de piété et de la vie liturgique du séminaire. Il est également le coordinateur des autres prêtres autorisés par l'Évêque à exercer la direction spirituelle, comme aussi des confesseurs, afin d'assurer l'unité des critères de discernement de la vocation”.²² La communauté presbytérale des éducateurs a, en premier lieu, la tâche de promouvoir et de vérifier l'aptitude des candidats, en respectant toujours la propre responsabilité de l'Évêque et du recteur. Le directeur ou père spirituel fait partie du groupe des formateurs et doit avoir “une communion et une collaboration profondes et cordiales” avec les autres responsables pour la formation. Mais à cause de la discrétion qui convient au ministère du directeur spirituel (modérateur spirituel) et du confesseur, leur avis ne pourra en aucun cas être demandé dans les décisions à prendre concernant l'admission des séminaristes aux ordres ou leur renvoi du séminaire.²³ Cependant le directeur spirituel (modérateur spirituel) et le confesseur sont tenus de donner leur avis au candidat dans le for interne.²⁴

3. L'ENTRETIEN DU SÉMINARISTE AVEC SON PÈRE SPIRITUEL

Le contenu de la formation spirituelle est défini par l'Exhortation Apostolique *Pastores dabo vobis* comme un triple chemin à parcourir, à l'instar du décret conciliaire *Optatam totius* (n. 4): “la méditation fidèle de la Parole de Dieu, la participation active aux saints mystères de l'Église, le service de la charité...”. C'est dans la perspective de la charité que l'Exhortation place l'éducation à l'obéissance, au célibat et à la pauvreté.²⁵ La célébration de l'Eucharistie doit être le centre de la vie du séminaire chaque jour (c. 246 §1).

Ce triple chemin constitue le cadre pour le développement personnel du séminariste et de toute évidence le “contenu” de ce chemin est thématiqué dans les conversations avec le père spirituel. Mais dans la direction spirituelle personnelle, toute la vie et toutes les actions du candidat, sous tous ses aspects, peuvent devenir une opportunité de croissance humaine et spirituelle. C'est surtout le séminariste qui doit prendre l'initiative dans la conversation avec son modérateur spirituel et proposer des thèmes comme fruit de sa

²² *La préparation...*, doc. cit., n. 44.

²³ C. 240 §2; cf. *Pastores dabo vobis*, n. 66, 4.

²⁴ M. COSTA, a.c., pp. 552-553.

²⁵ N. 46, 6; cf. 47-50; cf. S. CONGREGATION FOR CATHOLIC EDUCATION, *A guide to formation in priestly celibacy* (Rome, 1974).

propre réflexion, parce qu'il est le principal protagoniste de sa formation, et qu'il est appelé "à assumer des attitudes marquées par une libre initiative".²⁶ Dans la direction spirituelle, la curiosité du séminariste est une vertu, de même que sa capacité de réfléchir sur sa propre vie et son désir de développer ses attitudes, sa charité, sa manière de vivre, de parler, d'agir à l'image du Christ, Grand-Prêtre. Pour le modérateur spirituel, un candidat ayant beaucoup de questions sur le plan personnel est un interlocuteur privilégié. Ses interrogations sont un signe de son désir de suivre Jésus. La préparation au sacerdoce ne peut être que dominée par la recherche de Jésus! Toutes les demandes du séminariste faites à son père spirituel sont l'expression de cette question évangélique appliquée à toutes les circonstances particulières de la vie du candidat: "Maître, où demeures-tu" (Jo. 1, 37) dans les circonstances actuelles de ma vie?

L'attitude du modérateur spirituel doit être équilibrée, animée d'un esprit de service et de charité pastorale avec une sensibilité particulière pour le développement de la vie interne des séminaristes, capable de créer un climat de confiance et d'estime réciproque. "Il faut éviter, d'un côté, un comportement trop passif, qui ne promet pas le dialogue et, de l'autre, un envahissement excessif qui peut le bloquer".²⁷ Le père spirituel aide à discerner le chemin du Seigneur, il ne s'impose pas et il doit être particulièrement attentif à ne pas créer une dépendance du candidat vis-à-vis de lui ("co-dependency"), pour que celui-ci n'attende pas toutes les réponses et directives du père spirituel. Le père spirituel aide à discerner la volonté du Seigneur, mais le séminariste lui-même est le "protagoniste nécessaire et irremplaçable" de sa propre formation: "Personne ... ne peut se substituer à la liberté responsable que chacun possède comme personne unique".²⁸

4. CONCLUSION

L'importance de la direction spirituelle personnelle dans les séminaires, qui fait partie du projet éducatif du séminaire, est soulignée dans les documents post-conciliaires de l'Église. La direction spirituelle est indispensable pour tous les séminaristes. Bien sûr, cette formation dans le for interne reste réservée et confidentielle. L'intégration dans la communauté éducative qu'est le séminaire, est garantie par la sélection soigneuse de ses éducateurs. Le directeur spirituel est le coordinateur des autres confesseurs et pères spirituels, afin d'assurer l'unité des critères de discernement de la vocation. La liberté

²⁶ *La préparation...*, doc. cit, n. 37.

²⁷ *La préparation...* doc. cit., n. 26-42.44, spec. 37 et 44.

²⁸ *La préparation...*, doc. cit, n. 40; Pastores dabo vobis, n. 69.

de choix du père spirituel personnel ainsi que la stricte discrétion qu'il observe, aident le séminariste à ouvrir vraiment son cœur et à rendre féconds les entretiens avec son guide spirituel.

JAN HENDRIKS